trompé la chambre. Les applaudissements ont eu lieu lorsque le ministre des finances a dit que nous ne consentirions pas à une réciprocité avec les Etats-Unis qui comporterait des représailles contre l'Angleterre.

L'honorable député dit, dans son discours, que notre politique actuelle protégeait divers articles, tels que, par exemple, les meubles et les lieuses, et qu'il était temps de faire cesser cette protection. Si sa politique était mise en pratique, si nous avions le libre-échange avec les Etats-Unis, non seulement ces articles seraient doublement protégés, comparativement à la protection actuelle, mais ils le seraient tellement que nos industries naissantes seraient laissées à la mercie des grands monopoles américains et détruites en peu de temps. Il ne saurait y avoir de doute que leur politique comporte la plus grande somme de protection, avec la ruine de nos industries nationales. Tout en parlant de libre-échange avec les Etats-Unis ils nous excluent du reste de l'univers, c'est simplement le libre-échange avec les Etats-Unis et l'exclusion du reste de l'univers ; et c'est là la politique de libre-échange le plus extraordinaire. Leur politique comprendrait la ruine des industries que nous possédons maintenant et que nous formons avec succès dans ce pays. Inutile de parler plus longtemps sur ce point ; la chose est évidente par elle-même.

Leur politique veut dire en outre, la centralisation du commerce Canadien, non pas à Montréal, Québec, St-Jean et Halifax, mais à New-York et Boston. Il est bien connu que les Américains qui travaillent à réaliser ce projet de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis ont de grands intérêts dans les lignes de transport qui ont leur centre dans ses villes américaines, et c'est là bien des plans qu'ils ont formés pour donner de la valeur à leur propriété et à leurs propres lignes de chemin de fer, au détriment de nos chemins canadiens.

Un orateur précédent a signalé, dans des termes très clairs et très explicites, quelques-uns des désavantages que nous éprouverions si nous avions le libre-échange avec les Etats-Unis, mais je veux référer pendant quelques instants aux données statistiques des Etats-Unis pour montrer ce que serait alors notre commerce. Actuellement, nous sommes protégés contre les Etats-Unis en ce qui concerne tous les produits de la ferme ; et j'ouvre ici une parenthèse pour demander à l'honorable préopinant d'expliquer une assertion qu'il a faite. Il a dit qu'en 1878, nous avions aux Etats-Unis un marché libre et que nous produisions alors beaucoup de produits de la ferme que nous ne pouvons plus produire aujourd'hui ni vendre aux Etats-Unis. D'après tout ce que je connais des produits de la ferme, je ne sache pas qu'il y ait un seul article que nous produisions et vendions aux Américains sous l'opération de l'ancien traité de réciprocité et que nous ne puissions produire et leur vendre aujourd'hui. Je suis sûr que la chambre serait plus que reconnaissante au député de Wellington (M. McMullen), s'il voulait bien nommer un article que nous produisions sous l'opération de l'ancien traité de réciprocité et que nous ne produisons plus aujourd'hui.

Le principal article, probablement, au sujet duquel nous faisons commerce aux Etats-Unis est celui du blé et, en consultant les rapports officiels des Etats-Unis publiés l'année dernière, je vois qu'il reste encore aux cultivateurs de ce pays 156,000,000 de boisseaux de blé dont ils n'ont pu disposer sur aucun marché du monde. La chambre comprendra facilement que si cette quantité de blé était convertie en farine et vendue sur nos marchés canadiens, elle réduirait de beaucoup le prix de notre blé sur nos marchés. Nos minotiers font en ce moment des efforts extraordinaires pour obtenir l'entrée de notre farine à Terreneuve, à des conditions raisonnables. Si nous étions exposés à la concurrence des Américains sur nos propres marchés, les marchés étrangers ne nous seraient guère profitables, car les Américans ont des taux de transport moins élevés que les nôtres et nous les verrions vendre à sacrifice sur nos propres marchés leurs produits bon marché de l'ouest.

On voit qu'au 1er mars, l'année dernière, les Américains avaient dans leurs greniers 970,000,000 de boisseaux de maïs, pour lesquels ils ne trouvaient pas de marché dans le monde entier. L'honorable préopinant (M. McMullen) a parlé d'admettre en franchise dans notre pays le maïs américain. Il y a ici des hommes qui se rappellent qu'avant 1878, on nourrissait les chevaux canadiens avec le maïs américain, qui pénétrait aussi dans les chantiers de bois des environs et de tout le nord d'Ontario, alors que nos cultivateurs avaient dans leurs granges de l'avoine qu'ils ne pouvaient vendre plus de 10 à 15 cents le boisseau. Cependant, les députés libéraux voudraient nous voir à cette époque antérieure à 1878, alors que l'avoine, qui est un des principaux produit du cultivateur canadien, était pour ainsi dire sans valeur. En consultant les rapports officiels des Etats-Unis, je constate que le marché à l'avoine opère dans les six ou sept cents millions de boisseaux tous les ans.

Si on étudie maintenant le commerce du bétail, on voit que, grâce a nos relations avec l'Angleterre, nous jouissons d'un commerce préférentiel sur le marché anglais, et les Américains eux-mêmes, dans l'intérêt de leur population, le comprennent tellement bien que le secrétaire de l'agriculture des Etats-Unis a jugé à propos de présenter un rapport au Congrès sur cette question. Voici ce qu'il y dit :

Le plus grand obstacle au commerce d'exportation du bétail est le règlement adopté par le gouvernement anglais exigeant que tous les bestiaux américains soient abattus dans les docks, dans une période de dix jours à compter de leur débarquement. Ceci empêche le propriétaire de les garder jusqu'à ce qu'ils se soient remis des effets du voyage et que le marché soit dans les meilleures conditions pour vendre. On dit que le bétail canadien, dont l'entrée en Angleterre n'est soumise à aucune restriction, rapporte à l'expéditeur de $10 à $15 par tête de plus que le prix qu'il est possible de réaliser par la vente de bœufs expédiés des Etats-Unis. L'effet de cette différence est très marqué tant pour notre commerce que pour la valeur mercantile de bétail aux Etats-Unis. Si nos expéditeurs pouvaient obtenir de $10 à $15 de plus par tête pour leurs animaux, cela stimulerait le commerce, et ils pourraient presque ajouter cette somme au prix qu'ils paient pour les bœufs qu'ils achètent dans notre pays. Une telle hausse dans le prix du bétail exporté aurait une forte tendance à élever le prix de tous les autres animaux d'élevage. Sous ce rapport, donc, l'abrogation des restrictions serait du plus grand avantage pour les éleveurs américains.

La suppressions des restrictions anglaises permettrait également à nos expéditeurs d'exporter une classe de bétail qu'il est impossible actuellement d'exporter en Angleterre. Il n'y a pas de doute que nos bœufs maigres, ou ceux destinés à l'engraissement, comme on les appelle, pourraient être fournis aux cultivateurs Anglais, pour les fins de l'engraissement, à bien meilleur marché que le bétail de réserve qu'ils achètent en Irlande. Le grand nombre de cette classe de bœufs indigènes qui ont été jetés sur le marché depuis trois ou quatre ans a tellement excédé la demande que les prix sont tombés au-dessous du coût de production. La tendance inévitable est d'abaisser le prix de tous les animaux qui produisent la

M. HUGHES.